

Conseil Municipal du 30 avril 2021

Compétence Transport vers la Région

Monsieur le Maire,

La loi LOM, qui entend supprimer les zones blanches de la mobilité, a supprimé pour les communes la possibilité d'être une Autorité Organisatrice de Mobilité locale, ce qui est le cas actuel pour notre ville avec son TAM.

L'esprit de cette loi n'était pas de confier ces zones blanches aux Régions, qui restent et sont confortées dans leur rôle d'autorité organisatrice de mobilité régionale.

La loi LOM donne la priorité aux communautés de communes. Celles-ci devaient prendre cette compétence avant le 31 mars 2021. Pour notre Communauté de Communes, le choix a été fait de ne pas prendre cette compétence. Lors du vote du 4 mars 2021, j'étais le seul à être pour cette prise de compétence afin de gérer les problèmes de mobilité au plus près de nos concitoyens et de ne pas dépendre du bon vouloir du pouvoir régional.

En conséquence à ce choix, la Région deviendra Autorité Organisatrice de Mobilité locale sur le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1er juillet 2021.

Les rapports pour la période 2014-2019 de la Cour des Comptes dont nous parlerons plus tard traduisent bien les faiblesses de notre Communauté de Communes :

"Ainsi, la faible ambition intercommunale au cours de la période ne renforce pas l'attractivité du territoire et ne permet pas d'optimiser les ressources du bloc communal."

"Territoire en nette croissance démographique, la CCPA n'a pas fait le choix d'accroître ses compétences au delà des obligations législatives et ne dispose pas de compétences de réseaux (eau, assainissement, transport) ni de compétences structurantes en termes d'aménagement de l'espace communautaire (plan local d'urbanisme, voirie)."

Notre communauté de communes laisse aux élus régionaux la prise de décisions en matière de mobilité sur notre territoire, alors que la mobilité est un enjeu de plus en plus incontournable pour les prochaines années. L'amélioration des mobilités répond à des demandes territoriales, sociales et bien sûr environnementales.

Les communautés de communes de la Côtière à Montluel et de Miribel et du Plateau ont déjà pris cette compétence depuis longtemps quant aux communautés d'agglomération comme le bassin de Bourg en Bresse et le Haut Bugey, elles y sont obligées. Ce pourrait être

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

le cas pour notre communauté de communes, qui aurait déjà pu passer en agglomération, mais là encore je citerai la Cour des Comptes :

"La CCPA n'a par ailleurs jamais envisagé ni étudié la possibilité d'une transformation en communauté d'agglomération. Alors que l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) aurait pu être érigé en communauté d'agglomération au titre de l'aire urbaine d'Ambérieu en Bugey dont la population dépasse 15 000 habitants, le territoire est resté sous un statut de communautés de communes."

Notre TAM pourrait continuer d'exister dans sa forme actuelle, car la loi LOM permet à la Ville de conserver à titre dérogatoire la gestion de ce transport collectif et de continuer à le financer partiellement avec le versement "mobilité" payé par les entreprises et grosses organisations. Par contre, il ne pourra pas évoluer et, en particulier, pas sortir du territoire communal.

Aujourd'hui, vous faites le choix de laisser la Région gérer notre TAM et nous en saurons un peu plus lors du prochain conseil municipal où vous nous présenterez un projet de convention avec la Région.

La conséquence, objet de la présente délibération, est l'arrêt du prélèvement du versement mobilité payé par les entreprises et organisations de plus de 11 salariés de notre commune, puisque la Région ne peut pas prélever ce versement mobilité.

Comme vous le dites, ce sera une économie pour les entreprises et organisations qui contribuaient mais qui va payer ?

Le coût de notre TAM était de 764 000 € en 2019 avec un versement mobilité de 579 000 € et des recettes de 36 000 € d'où un coût restant pour la commune de 149 000 €. Aujourd'hui, la Région devra déboursier 728 000 € pour continuer à faire fonctionner notre TAM et plus si elle veut le développer.

Pour la Région, ce coût supplémentaire pour la mobilité de notre territoire et celle des autres territoires qui, comme notre communauté de communes, n'auront pas pris la compétence mobilité, ne tombera pas du ciel. Il faudra bien que la Région finance toutes ces mobilités locales, soit par des économies dans d'autres secteurs, soit par des hausses d'impôt.

Elle pourra aussi trouver le coût de notre TAM trop élevé et décider de supprimer ce service qui pour le moment est plus un outil social et scolaire qu'un réel moyen de transport collectif alternatif aux modes de transport individuel, dont la voiture. Pour cela, il faudrait augmenter les fréquences et étendre les dessertes à l'ensemble de l'aire urbaine d'Ambérieu, ce que nous aurions sans doute réalisé plus facilement au sein de notre communauté de communes.

GROUPE VIVONS NOTRE VILLE

Notre groupe Vivons Notre Ville est en désaccord avec ce choix fait par la communauté de communes et nous voterons contre cette délibération, conformément à notre vote en conseil communautaire.